

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



Service
Urbanisme
Développement
Urbanisme
Urbanisme

Date de consultation : 07/02/2025
N° de page : 1/1

DÉCISION D'ATTRIBUTION D'UNE
CONCESSION CINÉRAIRE

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2020 relative aux délégations des compétences communales au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 décembre 2020 relative à la fixation des tarifs des prestations pour l'année 2021,

Vu le dossier transmis par [REDACTED]

Il convient d'attribuer une concession cinéraire à [REDACTED] au profit de [REDACTED]

ARRÊTÉ

Article premier : L'attribution de la concession cinéraire n° 773_2, située sur le site cinéraire de [REDACTED], est accordée temporairement à [REDACTED] à l'effet d'y faire la sépulture de [REDACTED]

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de précaution pour une durée de 15 ans, prenant effet le 07 février 2025 et expirant le 06 février 2040.

Article 3 : La concession est accordée au titre d'une concession bénéficiaire

Article 4 : En cas d'urgence, la concession cinéraire n° 773_2, située sur le site cinéraire de [REDACTED], est attribuée temporairement par voie de concession cinéraire à [REDACTED], au profit de [REDACTED] à l'effet d'y faire la sépulture de [REDACTED] (département) d'un côté et son conjoint [REDACTED] (département) d'un côté pour [REDACTED] une plaque en granite, conforme aux modèles de la mise dimension et emplacement des plaques pour permettre la lecture définitive de la concession cinéraire en granite mentionnée ci-dessus.

Le montant de la taxe de concession cinéraire est de [REDACTED] euros.

Le montant de la taxe de concession cinéraire est de [REDACTED] euros.

Une somme de [REDACTED] euros est versée au profit de la commune de [REDACTED]

Article 5 : Il est autorisé provisoirement la concession cinéraire n° 773_2, située sur le site cinéraire de [REDACTED], au profit de [REDACTED] à l'effet d'y faire la sépulture de [REDACTED] (département) d'un côté et son conjoint [REDACTED] (département) d'un côté pour [REDACTED] une plaque en granite, conforme aux modèles de la mise dimension et emplacement des plaques pour permettre la lecture définitive de la concession cinéraire en granite mentionnée ci-dessus.

Le montant de la taxe de concession cinéraire est de [REDACTED] euros.

Le montant de la taxe de concession cinéraire est de [REDACTED] euros.

Une somme de [REDACTED] euros est versée au profit de la commune de [REDACTED]

Limoges Métropole, représentant la commune de [REDACTED]

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 773_2

1 DOCUMENT - Publié le 11 Février 2025



DEC_FUNER_773_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 327,1 Ko)

 TÉLÉCHARGER